



Agence Territoriale de Développement Agricole

BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (ATDA BDC)

N° **001** /26/ ATDA-BDC/DAF/SRH/SA

APPEL A CANDIDATURE MULTIPOSTES

Dans le cadre du renforcement de l'effectif de son personnel et sur autorisation du Conseil d'Administration l'Agence Territoriale du Développement Agricole Borgou Sud-Donga-Collines (ATDA pôle BDC) lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes ci-après :

- Un (01) Chef Programme de la Filière Anacarde, Directeur des Programmes ;
- Un (01) Chef Programme des Filières en Diversification ;
- Un (01) Chef Programme de la Filière Manioc ;
- Trois (03) assistants de Chef Programme Filière ;
- Quatre (04) Chefs de Cellules communales ;
- Un (01) Technicien Spécialisé en Production végétale ;
- Un (01) Technicien Spécialisé en Production Animale ;
- Un (01) assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Deux (02) Conducteurs de Véhicule Administratif.

La description desdits postes est détaillée ci-dessous.

1.DESCRPTION DES POSTES/EMPLOIS

Poste 1 : Chef Programme Filière Anacarde, Directeur des Programmes.

1.1. Dépendance hiérarchique

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général, le chef programme filière anacarde, Directeur des Programmes est chargé de conduire les actions de promotion des filières agricoles du pôle, de superviser l'opérationnalisation, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme national de développement de la filière Anacarde au niveau du Pôle et au niveau national et superviser la fourniture des services offerts. A ce titre, il est chargé de :

- Coordonner l'élaboration des plans de campagne des filières en promotion au niveau du Pôle
- Superviser l'élaboration/actualisation des cartographies des acteurs des filières et de leurs chaînes de valeurs ajoutées ;
- Superviser avec les acteurs l'actualisation du diagnostic des filières ;
- Superviser l'élaboration du plan opérationnel de développement des filières avec les acteurs au niveau du pôle.
- Suivre la mise en œuvre des activités des conventions de partenariat relatives aux filières en promotion dans le pôle ;
- Animer les cadres de concertation des acteurs des chaînes de valeur ajoutées de la filière anacarde ;
- Organiser et suivre au niveau du Pôle la mise en œuvre du programme de développement de la filière anacarde et coordonner sa mise en œuvre au niveau national ;
- Produire et fournir à la cellule suivi-évaluation les paramètres d'analyse pour la conception des outils de collecte des données au niveau national ;
- Suivre la mise en œuvre des plans de développement des filières en promotion ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des plans opérationnels des autres filières locomotives dans le Pôle à partir des Programmes Nationaux de Développement ;
- Elaborer les rapports d'avancement de la mise en œuvre du plan de développement de la filière anacarde au niveau national ;
- Superviser la planification annuelle des activités des autres filières prioritaires du Pôle ;

1.2 Qualification et aptitudes requises

Le Chef Programme de la filière Anacarde, Directeur des Programmes, doit avoir des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC + 5 en Agronomie option Production Végétale ou équivalent ;
- Être de nationalité Béninoise ;
- Être âgé de 50 ans au plus au 31 Mars 2026 ;





- Avoir dix (15) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole dont au moins cinq (05) ans à des postes relatifs au développement des filières agricoles ;
- Avoir des connaissances approfondies sur la filière Anacarde ;
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole ;
- Connaître les documents d'orientation stratégique du secteur agricole ;
- Connaître les textes réglementaires de gestion et de contrôle des normes techniques du secteur agricole ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de management et de coaching des acteurs ;
- Maîtrisant les aspects liés au reboisement, la réhabilitation et à la création de vergers modernes et à l'appui pour l'accompagnement des filières

1.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse ;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Être rigoureux et autonome dans l'exercice de ses fonctions ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 2 : Chef Programme des Filières en Diversification

2.1 Dépendance hiérarchique

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Programmes, le Chef Programme des Filières en Diversification est chargé de conduire l'opérationnalisation des Programmes nationaux de développement des filières en diversification au niveau du Pôle et superviser la fourniture des services offerts. A ce titre, il est chargé de :

- Organiser la planification annuelle des activités des filières en diversification au niveau du pôle
- Elaborer le PTA du service à partir des plans nationaux de développement des filières en diversification, au niveau du Pôle ;
- Elaborer/actualiser la cartographie concernant les acteurs des filières en diversification et identifier des agrégateurs et agrégés potentiels au niveau du pôle ;
- Organiser avec les acteurs l'actualisation du diagnostic des filières en diversification ;
- Conduire la mise en œuvre du plan opérationnel des filières en diversification au niveau du pôle ;
- Organiser la vulgarisation du plan opérationnel de développement des filières en diversification au niveau du Pôle ;
- Animer les cadres de concertation des acteurs des chaînes de valeur ajoutées des filières en diversification ;
- Produire et fournir à la cellule suivi-évaluation les paramètres d'analyse pour la conception des outils de collecte des données au niveau du Pôle ;
- Suivre la mise en œuvre des plans de développement des filières en diversification dans le Pôle ;
- Suivre la mise en œuvre des activités des conventions de partenariat relatives aux filières en diversification dans le Pôle ;
- Elaborer les rapports d'avancement de la mise en œuvre du plan de développement des filières en diversification au niveau du Pôle ;
- Mettre en œuvre le plan d'action des filières émergentes du Pôle.

2.2 Qualification et aptitudes requises

Le Chef Programme Filières en Diversification doit avoir des qualifications suivantes :



- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC + 5 en Agronomie option Production Végétale, production animale, halieutique toutes options ou équivalent ;
- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 45 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- Avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole dont au moins cinq (05) ans à des postes relatifs au développement des filières agricoles ;
- Avoir une connaissance des filières Mangue, riz, maraichage, maïs, Karité, lait et viande.
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte du développement agricoles et des reformes et des application Google form, Google Docs et Google Sheet ;
- Avoir une maîtrise de la Gestion Axée sur les Résultats ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de management et de coaching des acteurs ;

2.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse ;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Être rigoureux et autonome dans l'exercice de ses fonctions ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 3 : Chef Programme de la Filière Manioc

3.1 Dépendance hiérarchique

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Programmes, le Chef Programme Filière Manioc est chargé de superviser l'opérationnalisation, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme national de développement de la filière manioc au niveau du Pôle et au niveau national et superviser la fourniture des services offerts. A ce titre, il est chargé de :

- Coordonner l'élaboration du plan de campagne de la filière à partir du Programme National de Développement
- Organiser l'élaboration et la validation du Plan de campagne de la filière manioc au niveau national ;
- Organiser la planification annuelle des activités de la filière du niveau du Pôle ;
- Consolider la cartographie des principaux acteurs de la filière au niveau national ;
- Organiser avec les acteurs l'actualisation du diagnostic de la filière au niveau national.
- Coordonner la mise en œuvre et l'évaluation du Programme National de Développement de la filière
- Organiser la vulgarisation du Programme National de Développement de la filière ;
- Animer les cadres de concertation des acteurs des chaînes de valeur ajoutées de la filière au niveau national ;
- Produire et fournir à la cellule suivi-évaluation les paramètres d'analyse pour la conception des outils de collecte des données ;
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière ;
- Suivre la mise en œuvre des activités des conventions de partenariat relatives à la filière au niveau national ;
- Elaborer les rapports d'avancement de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière ;
- Evaluer la mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière ;



- Superviser la fourniture des services aux acteurs des chaînes de valeur ajoutée ;
- Superviser le processus de mise en relation des acteurs des chaînes de valeur ajoutée

3.2 Qualification et aptitudes requises

Le Chef Programme Filière Manioc doit avoir des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC + 5 en Agronomie option Production Végétale, technologie alimentaire ou équivalent ;
- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 45 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- Avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole dont au moins cinq (05) ans à des postes relatifs au développement des filières agricoles ;
- Avoir une connaissance approfondie de la culture du manioc
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole ;
- Connaitre les documents d'orientation stratégique du secteur agricole ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte du développement agricoles et des réformes et des application Google form, Google Docs et Google Sheet ;
- Connaitre les textes réglementaires de gestion et de contrôle des normes techniques du secteur agricole ;
- Avoir une maîtrise de la Gestion Axée sur les Résultats ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques de management et de coaching des acteurs ;

3.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse ;
- Savoir gérer les priorités ;

Cy

- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Être rigoureux et autonome dans l'exercice de ses fonctions ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 4 : Assistant Chef Programme de la Filière Anacarde/Manioc/Diversification

4.1 Dépendance hiérarchique

Sous la responsabilité hiérarchique du Chef Programme de la Filière Anacarde, Manioc ou diversification l'Assistant du Chef Programme de la Filière choisie, doit conduire l'opérationnalisation du Programme National de Développement de la Filière (Anacarde/Manioc/diversification) en promotion au niveau du Pôle et suivre la fourniture des services offerts. A ce titre, il est chargé de :

- Contribuer à l'élaboration du plan opérationnel de la filière en promotion, au niveau du Pôle, à partir du Programme national de développement
- Organiser la planification annuelle des activités de la filière ;
- Suivre et orienter l'élaboration du plan opérationnel de développement de la filière, avec les acteurs au niveau du Pôle ;
- Elaborer le projet de la cartographie concernant les acteurs de la filière et identifier des agrégateurs et agrégés potentiels au niveau du Pôle ;
- Organiser avec les acteurs l'actualisation du diagnostic de la filière au niveau du Pôle ;
- Contribuer à la mise en œuvre du programme de développement de la filière au niveau du Pôle ;
- Contribuer à l'animation des cadres de concertation des acteurs des chaînes de valeur ajoutées de la filière ;
- Fournir au chef programme de sa filière les paramètres d'analyse pour la conception des outils de collecte des données au niveau du Pôle ;

- Elaborer les projets de rapport d'avancement de la mise en œuvre du plan de développement de la filière ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre un plan de promotion de la filière.
- Identifier les besoins en services des acteurs des chaînes de valeur ajoutée au niveau de la filière ;
- Suivre la fourniture des services aux acteurs des chaînes de valeur ajoutée de la filière ;
- Suivre le processus de mise en relation des acteurs des chaînes de valeur ajoutée de la filière.

4.2 Qualification et aptitudes requises

L'Assistant du Chef Programme Filière doit avoir des qualifications suivantes:

- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 45 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- Être titulaire d'un BAC+5 en Agronomie option Production Végétale ou équivalent ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole dont trois (03) à des postes relatifs au développement des filières agricoles.
- Avoir des aptitudes de rédaction de document de synthèse ;
- Savoir appliquer les techniques de collecte et d'analyse de données;
- Savoir utiliser les outils d'enquêtes socioéconomiques
- Connaître les documents d'orientation stratégique du secteur agricole ;
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole.

4.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 5 : Chef Cellule Communale

5.1 Dépendance hiérarchique

Sous l'Autorité hiérarchique du Directeur Général, le Chef Cellule Communale est chargé d'élaborer et mettre en œuvre le plan de travail annuel pour l'opérationnalisation des plans des filières au niveau communal, suivre les services offerts par les organisations à leurs membres pour la promotion des Chaînes de Valeurs et coordonner les actions de promotion des autres filières mises en œuvre au sein de la commune. A ce titre, il est chargé de :

- Élaborer le plan de travail annuel pour l'opérationnalisation des plans des filières au niveau de la Commune
- Conduire la réalisation du diagnostic des filières au niveau de la Commune ;
- Suivre la planification et la réalisation des différentes séances de priorisation des chaînes de valeur par filière ;
- Consolider les besoins en renforcement de capacités des acteurs des différentes filières de la Commune ;
- Consolider les besoins en aménagements, infrastructures et équipements de la Commune ;
- Centraliser et consolider les plans opérationnels pour la promotion des filières de la Commune ;
- Rédiger le plan opérationnel de promotion des filières de la Commune ;
- Organiser la validation du Plan opérationnel des filières de la Commune.
- Coordonner la mise en œuvre des activités de promotion des filières agricoles au niveau de la Commune
- Organiser et suivre les séances de diffusion des plans de développement des filières au niveau de la Commune ;
- Organiser la mise en place des services liées à la promotion des filières, conformément au plan opérationnel de promotion des filières au niveau de la Commune ;
- Apprécier la pertinence, la disponibilité et l'impact des services offerts en réponse aux besoins des acteurs des chaînes de valeur ajoutée au niveau de la Commune ;

- Superviser la planification et la réalisation des cadres de concertation thématiques des acteurs des chaînes de valeur ajoutée des filières en promotion au niveau de la Commune ;
- Superviser la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des acteurs des filières dans la Commune ;
- Coordonner le suivi la mise en œuvre du Conseil Agricole au niveau de la filière ;
- Coordonner les interventions des projets programmes/structures et le développement du secteur agricole dans la Commune ;
- Renseigner la base de données sur la promotion des filières de la Commune ;

5.2 Qualification et aptitude requises

Le Chef Cellule Communale doit avoir des qualifications et aptitudes suivantes :

- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 45 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- Être titulaire d'un BAC+5 en agronomie toutes options ou équivalent ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole dont trois (03) à des postes relatifs au développement des filières agricoles ;
- Avoir une maîtrise en gestion des chaînes de valeurs agricoles et entrepreneuriat agricole
- Avoir des aptitudes de rédaction de document de synthèse ;
- Savoir appliquer les techniques de collecte et d'analyse de données ;
- Savoir utiliser les outils d'enquêtes socioéconomiques
- Connaitre les documents d'orientation stratégique du secteur agricole ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte du développement agricoles et des reformes et des application Google form, Google Docs et Google Sheet ;
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole ;

5.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse ;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 6 : Technicien Spécialisé Filière

6.1 Dépendance hiérarchique

Sous la responsabilité hiérarchique du Chef Cellule Communale, le Technicien Spécialisé Filière est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de campagne pour la promotion de la filière au niveau de la Commune. Il est chargé de :

- Elaborer le projet du plan de campagne pour la promotion de la filière au niveau de la Commune
- Sensibiliser les acteurs de la filière sur les objectifs attendus au niveau de la Commune ;
- Planifier et réaliser les différentes séances de priorisation des chaînes de valeur de la filière ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités des acteurs de la filière ;
- Identifier les besoins en aménagements, infrastructures et équipements de la Commune ;
- Fournir les informations pour l'élaboration du PTA de la Commune ;
- Réaliser/actualiser le diagnostic de la filière au niveau de la Commune ;
- Exécuter au niveau de la Commune les activités de promotion prévues au plan de campagne de la filière concernée ;
- Organiser les séances de sensibilisation des acteurs sur le plan de développement de la filière ;
- Suivre la mise en place des services liés à la promotion de la filière conformément au plan campagne ;
- Planifier et tenir les cadres de concertation thématiques des acteurs des chaînes de valeur ajoutée de la filière ;

- Suivre les interventions des projets programmes/structures intervenant sur la filière ;
- Suivre les interventions relatives à la résilience au changement climatique, au genre, au financement de la filière ;
- Produire les données sur la filière au niveau de la Commune ;
- Elaborer les rapports d'avancement de la mise en œuvre des actions de promotion de la filière dans la commune ;
- Suivre la mise en œuvre du Conseil Agricole au niveau de la filière

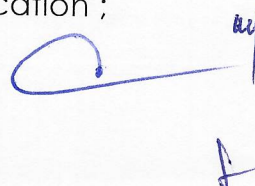
6.2 Qualification et aptitudes requises

Le Technicien Spécialisé Filière doit avoir des qualifications et aptitudes suivantes :

- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 40 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- BAC + 3 ans en Agronomie options Production Végétale, animale, ou équivalent ;
- Avoir au moins cinq (3) ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole ;
- Avoir une certification sur la gestion des chaînes de valeurs agricoles et de l'entrepreneuriat agricole ; le Management et coaching des acteurs ;
- Avoir des aptitudes de rédaction de document de synthèse ;
- Savoir appliquer les techniques de collecte et d'analyse de données ;
- Savoir utiliser les logiciels de collecte de données (Kobocollect, AkvoFlow)
- Connaitre les documents d'orientation stratégique du secteur agricole ;
- Avoir des connaissances sur la promotion des filières agricoles, l'appui aux organisations de producteurs ou au secteur privé agricole ;

6.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;



- Avoir une grande capacité de travail, l'esprit d'initiative, d'intégrité et d'impartialité.

Poste 7 : Assistant de la Personne Responsable des Marchés

7.1 Dépendance hiérarchique

Placé la responsabilité hiérarchique de la Personne Responsable des Marchés Publics, l'Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics assiste et apporte à la PRMP, le support technique nécessaire, assure la coordination de son domaine d'activité et veille au bon fonctionnement du système général de passation des marchés Publics et à l'atteinte des objectifs assignés à l'agence. A ce titre, il doit assurer :

- La tenue à jour d'un répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection prévues par la réglementation ;
- L'élaboration des projets des rapports d'évaluation des offres ;
- L'élaboration et l'actualisation régulière du Plan de Passation des Marchés publié sur le SIGMaP;
- L'élaboration des projets dossiers d'appel à concurrence de l'ensemble des biens et services prévus dans le Plan de Passation des Marchés approuvé, et les demandes de propositions pour les services de consultants,
- Le suivi des dossiers devant recevoir au préalable les approbations nécessaires, selon les dispositions prévues par le code des marchés publics
- La préparation des projets des avis spécifiques d'appels à concurrence
- L'inscription à l'ordre du jour des commissions, des différentes étapes du processus d'évaluation de la passation des marchés (ouvertures des plis, évaluations et attributions)
- Le respect de la confidentialité des rapports d'évaluation des offres
- La préparation des marchés pour signatures, approbations, visas et notifications dans les meilleurs délais
- Le suivi de l'exécution des marchés ; suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
- La participation aux commissions de réception de fournitures, de travaux et de prestations afin de s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés



- La préparation des projets des rapports trimestriels et annuels sur la situation des marchés
- L'application et le respect des procédures décrites dans le code des marchés et ses décrets d'application à tous les stades des acquisitions de biens et de services.

7.2 Qualification et aptitudes requises

L'Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics doit :

- Être de nationalité Béninoise
- Être âgé de 45 ans au plus au 31 mars 2026 ;
- BAC + 3 ans en Gestion des Marchés Publics ;
- Avoir au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des marchés publics auprès des institutions publiques ou privées
- Avoir une bonne maîtrise du Système de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP)
- Maîtriser les règles et les procédures de gestion des marchés publics ;
- Savoir utiliser les outils informatiques tels que : Tableur, Word, Powerpoint, Internet etc.
- Avoir des aptitudes de rédaction de document de synthèse ;

7.3 Qualités personnelles

- Être de bonne moralité et respecter l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- Être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir de bonnes capacités de conception, d'analyse et de synthèse;
- Savoir gérer les priorités ;
- Avoir le sens de la méthode ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de réactivité ;
- Être disponible et avoir une bonne ouverture d'esprit ;

Poste 8 : Conducteur de Véhicule Administratif

8.1 Dépendance hiérarchique

Placé sous la responsabilité du Chef Service Comptabilité Matière et Moyens Généraux, le Conducteur de Véhicule Administratif doit conduire les personnes et les biens de l'Agence, faire le suivi de l'entretien du véhicule et rendre compte des incidents /accidents. A ce titre, il doit :





- Conduire le personnel de l'agence pour les différentes missions dans le respect des règles administratives
- Accomplir les formalités de démarrage de la mission ;
- Conduire convenablement le véhicule administratif dans le respect du code de la route ;
- Transporter les personnes et les biens de l'Agence dans de meilleures conditions.
- Nettoyer régulièrement le véhicule ;
- Signaler automatiquement au Chef Service Comptabilité Matière et Moyens Généraux les différentes pannes éventuelles ;
- Suivre l'état de fonctionnalité du véhicule et rendre compte des différentes interventions du garagiste ;
- Faire le suivi administratif du véhicule (visites techniques, assurances, TVM, cahier de bord...) ;
- Renseigner quotidiennement le cahier des incidents et le faire viser par le Chef Service Comptabilité Matière et Moyens Généraux ;
- Porter à la connaissance de la hiérarchie, les accidents intervenus au cours des missions.

8.2 Qualification et aptitudes requises

Peuvent faire acte de candidatures pour le poste de conducteur de véhicules administratifs les personnes remplissant les conditions ci-après :

Être de nationalité Béninoise

- Être âgé de 25 ans au moins et 47 ans au plus 31 mars 2026 ;
- Être titulaire du CEP (Certificat d'Etude Primaire) + Permis catégorie B ;
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle générale
- Avoir une parfaite maîtrise de la zone géographique du Bénin et des itinéraires ;
- Maîtriser les textes réglementaires en matière de code de la route ;
- Avoir une connaissance de la maintenance préventive et de notions en mécanique.

8.3 Qualités personnelles

- Avoir une bonne notion de l'éthique et de la déontologie professionnelle ;
- Être de bonne moralité ;
- Jouir de ces droits civiques

9. CONDITIONS GENERALES

9.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :







- ❖ Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Borgou Sud Donga Collines et précisant le poste sollicité et l'adresse complète du candidat (02 pages au maximum) ;
- ❖ Un curriculum vitae détaillé signé comportant les noms et adresses de trois (03) personnes de référence qui ont connaissance des qualifications et expériences professionnelles du candidat ;
- ❖ Les copies légalisées des diplômes exigés et figurant dans le CV ;
- ❖ Les copies légalisées des attestations de travail et/ou des références professionnelles figurant dans le CV ;
- ❖ Une photocopie simple de l'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'acte de naissance et ou du jugement supplétif ;
- ❖ Une photocopie d'une pièce d'identité ;
- ❖ Une copie légalisée du certificat de nationalité béninoise ;
- ❖ Un extrait du casier judiciaire datant de trois (03) mois au plus à la date de publication de l'appel à candidatures ;
- ❖ **Pour les postes d'assistant les candidatures à l'interne pourraient être prioritaires**
- ❖ Un certificat de visite et de contre-visite délivré par des médecins agréés par l'Etat, de préférence exerçant dans un centre public de santé.

9.2 Lieu de travail

Le lieu de travail du Directeur des Programmes, Chef Programme de la Filière Manioc, Chef Programme des Filières en diversification, des assistants de Chef Programme Filière, de l'assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics, et des Conducteurs de Véhicule Administratif est basé au siège de l'Agence à Parakou avec des déplacements sur toute l'étendue du territoire national.

Les Chefs Cellules Communales et les Techniciens Spécialisés Filière seront affectés dans l'une des seize communes que couvre l'ATDA BDC. Il s'agit de : Djidja, Dassa-Zoumè, Savè, Ouèssè Savalou, Glazoué, Bantè, Bassila, Ouaké, Djougou, Copargo, Tchaourou, Parakou, Nikki, Pèrèrè, N'Dali.

9.3 Durée du contrat

Le contrat de travail proposé est d'une durée de deux (02) ans renouvelables avec une période d'essai de trois (03) mois. Les performances sont évaluées annuellement.

9.4 PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDAT

La procédure de sélection des candidats comprendra les étapes suivantes :

- **Tous les postes sauf les Conducteurs de Véhicules Administratifs**

1ère phase : Présélection sur dossier aboutissant à l'établissement d'une liste restreinte de candidats ;

2ème phase : Organisation des tests écrit et oral.

- **Postes de Conducteurs de Véhicules Administratifs**

1ère phase : Présélection sur dossier aboutissant à l'établissement d'une liste restreinte de candidats ;

2ème phase : Organisation de test oral et de conduit

9.5 DÉPÔT DES DOSSIERS

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier complet de soumission en version physique au plus tard le **Mardi 31 mars 2026 à 17 heures 00** au Secrétariat Administratif de l'ATDA BDC sis à Parakou, quartier Nima, Ex CARDER.

NB

Les copies originales des pièces fournies (Diplômes, certificat de nationalité) sont exigibles en cas de succès ;

- Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions exigées sera rejeté.
- Les candidats au poste d'assistant de Chef Programme Filière doivent préciser la filière pour laquelle il désire postuler.



Fait à Parakou le **17 MARS 2026**

Luc Achille Kolawolé ONILOUDE
Directeur Général